LILLE

Congrès de l'Union démocratique du Nord. — Comme nous l'avons annoncé, le congrès de l'Union démocratique du Nord aura lieu les 2 et 3 juin, salle de l'*Eldorado*, 27, rue Léon Gambetta.

Voici quelques renseignements complémentaires :

Le dimanche 2 juin, réunion de tous les délégués et des syndiqués de Lille, à dix heures, place de la Gare, près de la sortie des voyageurs, afin de recevoir les délégués du dehors. Les syndiqués sont priés de se munir de leur insigne.

Le lundi, à 12 heures 1/2, aura lieu un banquet démocratique à 2 fr. par tête, afin de resserrer les liens de bonne fraternité existant entre les différents groupes de l'Union démocratique.

On peut s'inscrire au banquet dans les bureaux du *Peuple*, 12, rue Henri-Kolb.

En réponse à l'adresse envoyée à Sa Sainteté Léon XIII par la commission du congrès dernier de l'Union démocratique du Nord, le Saint-Père a bien voulu, par l'entremise du cardinal Rampolla, lui adresser la lettre ci-dessous.

Cette lettre est un précieux encouragement et montre quel intérêt celui qu'on appelle à si juste titre *le Pape des ouvriers* porte à toutes les questions du travail.

« Monsieur, est arrivée au Saint-Père une respectueuse adresse des membres de la commission *préparatoire du congrès* ouvrier qui doit se tenir à Lille les 2 et 3 juin prochain.

» Sa Sainteté l'a accueillie avec sa paternelle bienveillance accoutumée. Et ne doutant pas que les travaux du congrès seront en tout conformes aux intentions et aux enseignements de la Suprême Autorité Apostolique, bien volontiers Elle accorde à tous ceux qui s'y rendront sa bénédiction demandée, afin qu'elle attire sur leurs esprits et sur leurs cœurs les secours et les grâces plus choisies du Seigneur.

» En vous informant de cela par la volonté de l'Auguste Pontife, il m'est agréable en même temps de me redire avec *les sentiments de l'estime la plus distinguée*,

» Votre très affectionné serviteur,

» Cardinal RAMPOLLA.

» Rome, 17 mai 1895. »

A propos de la conférence Barthou. — Un journal républicain modéré apprécie ainsi la présence de M. le Préfet du Nord à la conférence Barthou :

« D'après les informations que nous recevons de Lille, un certain nombre de personnes, très dévouées à la République, mais très opposées au radicalisme et soucieuses du maintien de l'autorité du gouvernement, se sont étonnées de voir le préfet du département du Nord prendre, dimanche dernier, une part aussi active à la réception de MM. Barthou et Bourgeois. Ces deux députés ont trouvé un accueil qui est réservé, d'ordinaire, aux ministres en exercice.

» Leurs discours ont été prononcés en présence du préfet et des principaux fonctionnaires de la ville. Nous avons reproduit les principaux passages de ses harangues, et nous avons dit ce que nous en pensions. Ce qu'elles offrent de plus remarquable, c'est une vigoureuse attaque contre les « ralliés ». Il est certainement loisible à M. Barthou et à M. Bourgeois de professer, sur ce point, telles opinions qu'ils jugent convenable d'adopter, et de les exprimer en public.

» Mais il est très fâcheux que le représentant du gouvernement favorise cette propagande, et lui donne, par sa présence, une sorte de consécration officielle. On ne peut pas dire qu'il ait été pris au dépourvu. Si les déclarations de M. Barthou ont été un peu inattendues, celles de M. Bourgeois ne l'étaient certainement pas.

» L'honorable député de la Marne est un des chefs du parti radical. Du moment où il venait à Lille prononcer un discours politique, on pouvait à peu près savoir d'avance ce qu'il dirait, et ni l'auditoire ni M. le préfet du Nord n'ont dû en éprouver la moindre surprise. Ce qui est étonnant, c'est que le gouvernement autorise ses fonctionnaires à prendre part à de pareilles manifestations.

» Le département du Nord est un de ceux où les institutions républicaines ont rencontré longtemps la plus vive et la plus tenace opposition. C'est un de ceux où l'on devrait accueillir avec le plus de sympathie les hommes de bonne foi qui viennent à la République. C'est un de ceux où la politique de conciliation et d'apaisement s'impose avec le plus d'évidence.

» Que cette politique soit combattue avec acharnement par les radicaux, rien de plus naturel : ils sont dans leur rôle. Mais qu'elle soit combattue par les radicaux sous le patronage des fonctionnaires, que la population puisse voir dans un discours tel que celui de M. Bourgeois l'expression des idées du gouvernement, et que les ministres ne fassent rien pour empêcher de *telles équivoques, c'est assurément un des plus singuliers* et des plus déplorables symptômes de l'anarchie administrative où nous vivons. »

M. Pierre de la Gorce, lauréat de l'Académie française. — Dans sa séance du 28 mai, l'Académie française a décerné le prix Sée à M. Pierre de la Gorce, pour son histoire du second Empire.

On ne peut qu'applaudir chaleureusement à une distinction aussi flatteuse et aussi méritée. C'est que M. Pierre de la Gorce est un historien de la grande école. En rapportant des événements encore si proches de nous il n'a eu qu'un souci : la vérité. D'une scrupuleuse impartialité, il rapporte les faits en historien et en philosophe. L'élégance de la forme ne le cède en rien au sérieux du fond : c'est donc à la fois une lecture instructive et attrayante.

M. Pierre de la Gorce *compte, comme on le sait*, parmi les distingués professeurs de l'Université catholique de Lille. La distinction dont il a été l'objet jettera un nouveau reflet sur notre grande institution d'enseignement supérieur dans le Nord.

TRIBUNAUX

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du jeudi 30 mai.* — L'audience, commencée à 9 heures, sous la présidence de M. Brocart, juge de paix du canton Sud, ne s'est terminée qu'après une heure. Ministère public, M. Rouillé, commissaire central. Le rôle était fort chargé : une seule affaire a, du reste, pris à elle seule la moitié de l'audience. Il s'agissait en quelque sorte d'une affaire de principe, concernant les *usines à feu continu*.

Dix-sept contraventions avaient été relevées à la charge de MM. Dalle frères et Leconte, fabricants de papiers, à Bousbecque, par M. Lefebvre, inspecteur départemental. Il s'agissait de 17 ouvriers, de moins de 18 ans, qu'on aurait retenus à l'usine de 6 heures du matin à 6 heures du soir, c'est-à-dire pendant 12 heures, sans aucun intervalle de repos fixe. Il a été reconnu ensuite que l'un des ouvriers avait 18 ans accomplis, et que le nombre de contraventions devait être réduit à 16.

Il a été produit, par la défense, diverses pièces très intéressantes ; entre autres une lettre de M. Lebon, ministre du commerce, adressée à la demande de M. Larochebouhert, président du syndicat des papetiers, à un industriel de la Somme, où il est dit expressément que les heures de repos — 2 heures sur 12 — peuvent être, dans les usines à feu continu, laissées à l'appréciation du patron et qu'elles peuvent être prises dans l'intérieur même de la fabrique.

C'est bien le cas de l'usine de Bousbecques : non seulement les ouvriers en question ne travaillent pas 12 heures, mais il arrive chaque jour, et à plusieurs reprises, qu'ils n'ont pendant des heures entières qu'à se croiser les bras, et qu'ils ont bien plus de temps qu'il n'en faut, pour prendre leur repas. Il s'agit des ouvriers dont la principale mission consiste à surveiller la marche de l'immense machine qui confectionne automatiquement le papier, pour s'assurer qu'il n'y a pas rupture du ruban et qu'il ne s'enroule pas de travers.

C'est ainsi que des contraventions relevées contre plusieurs industriels de la Somme ont été abandonnées. Mais, l'inspecteur du travail persiste dans ses conclusions, et le ministère public est du même avis. Il est donné lecture d'une autre lettre du même ministre, adressée à un député, qui semble, du reste, leur donner raison. Il est dit que les heures de repos que l'ouvrier doit toujours avoir la faculté de pouvoir passer au dehors, doivent être fixes et qu'à l'usine de Bousbecques il n'en est pas ainsi, qu'il n'y a du reste, pas de tableaux indiquant les heures de travail et de repos.

C'est une considération que le défenseur ne manque pas de relever. Il fait observer que l'inspecteur aurait dû, de ce chef, dresser procès-verbal, puisque c'est une infraction à la Loi. Mais qu'il ne l'a pas fait, parce que dans les usines *à feu continue*, les heures de repos peuvent varier ; qu'elles sont laissées à l'appréciation du patron ; et qu'il suffit, pour satisfaire à la Loi, qu'on arrive à un total de 2 heures par jour. L'affaire est ajournée une dernière fois à quinzaine, pour entendre des témoins — les ouvriers mêmes — qui viendront donner par le menu l'emploi de leur journée.

Il a encore été produit au cours des débats un règlement ministériel, datant du 10 mars 1894, et qui n'a sans doute jamais reçu d'application. Il n'a certainement pu être élaboré que par un bureaucrate complétement étranger à la matière. Il est dit, notamment, que le sol de l'atelier devra être nettoyé et lavé à la fin de la journée; que pendant les heures de repos, les fenêtres devront toujours être ouvertes pour le renouvellement de l'air, et les plafonds fréquemment blanchis au lait de chaux, etc., etc.

Trois industriels de Tourcoing étaient encore poursuivis par l'Inspecteur du travail, pour infraction à divers articles de la loi du 2 novembre 1892 : 1° Deux adultes ont dû travailler une demi-heure de plus que le temps réglementaire pour achever un travail pressé, 2 amendes de 5 fr. ; 2° Travail de plus de 11 heures pour 4 femmes, 4 amendes de 5 fr. ; 3° Travail de plus de 10 heures à 24 jeunes ouvrières de préparation, 24 amendes de 5 fr.

EMBARRAS DÉJÀ VOIE PUBLIQUE. — L'entrepreneur dont nous avons déjà eu à parler plusieurs fois a de nouveau été condamné à 4 amendes de 5 fr., pour embarras de la voie publique et défaut d'éclairage. Il fait valoir que la Compagnie Nouvelle des Tramways ne lui a pas toujours fourni à temps les matériaux ; et que ce sont ces retards qui l'ont mis en défaut. Mais on ne peut s'en prendre qu'à lui.

Nous avons parlé plusieurs fois de la rue de Guisnes, qui se trouve encore à peu près dans le même état. Il est à noter qu'un des principaux industriels de cette rue s'est vu un jour sur le point d'arrêter son usine : les amoncellements de pavés ayant empêché les tombereaux chargés de charbons d'arriver jusqu'à l'entrée de la fabrique.

Il a été appliqué quatre peines d'emprisonnement pour violence et ivresse en récidive.

CONSEIL MUNICIPAL DE LEERS

Le Conseil municipal de Leers (France) s'est réuni jeudi soir à six heures, sous la présidence de M. Louis Courier, maire. Etaient présents : M. Truffaut, adjoint ; MM. Picavet, Ducatillon, Salembier, Lepoutre, Duthoit, Plouvier, Carvette, Fournier, Lepers, Meurisse, Pierre Fournie, Dubar, Derache, conseillers municipaux.

M. Gibon, secrétaire, après avoir donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, donne connaissance du compte administratif de 1894. Les recettes s'élèvent à 31716 francs 57; les dépenses à 31525 fr. 27. Il y a un excédent de recettes de 191 fr. 30. Le Conseil approuve ce compte.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mlle De Gigaguenon, institutrice, demandant une augmentation d'indemnité. Le conseil par 11 voix contre 4 vote 50 francs de supplément d'indemnité à Mlle De Gigaguenon. Lecture est donnée au conseil d'une lettre de la société des Trompettes demandant une subvention de 200 francs. Le conseil alloue à cette société une subvention de 100 francs.

M. le Maire annonce qu'une personne s'est présentée pour obtenir l'emploi de 2e garde-champêtre. Le postulant demande 600 francs par an. Le conseil décide de lui offrir 300 francs.

M. le Maire fait connaître que le conseil à la faculté de voter une certaine somme pour être affectée aux enfants pauvres fréquentant les écoles privées. Un arrêt du conseil d'Etat en date du 2 février 1894 en fait foi. Sur la proposition de M. le Maire le conseil vote une somme de 219 fr.

M. Gibon, secrétaire, donne lecture du budget primitif de 1896.

M. Picavet fait une observation au chapitre : Traitement du cantonnier. Il trouve que la somme de 1000 francs qui est allouée est trop élevée; il propose de la réduire à 900 francs. On procède au vote, mais sur 16 votants 8 se prononcent pour et 8 contre. Après quelques discussions le traitement est définitivement réduit à 900 francs. Le reste du budget est approuvé.

Le conseil vote une somme de 4180 francs pour la nouvelle loi sur l'assistance médicale gratuite à domicile. Le conseil renvoie à une prochaine séance la question du courant de Leers. La séance est levée à 9 heures.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le percement de la rue du Collecteur

Tourcoing, 29 mai.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Nous venons vous prier, Monsieur, de nous servir d'intermédiaire pour la publication d'une réclamation qui a un très grand intérêt pour nous.

Nous sommes de pauvres travailleurs qui avons à peine le temps nécessaire pour manger notre soupe à midi, et seion nous il serait facile de nous faire gagner au moins une quinzaine de minutes, ce qui serait énorme pour nous, surtout à l'heure du midi, si l'on pouvait obtenir le percement de la rue du Collecteur à la rue des Piats. (Quelques centaines de mètres seulement.)

Si une chose est de grande utilité, surtout au point de vue des ouvriers, c'est bien celle-là; c'est pourquoi nous venons vous demander un petit coin de votre journal pour en donner connaissance à qui de droit, et supplier de vouloir examiner la chose à fond et faire tout le nécessaire pour arriver à nous donner cette satisfaction.

Jugez un peu comme c'est pénible, avec le peu de temps que l'on a pour effectuer notre dîner, d'être obligés de faire cet énorme détour de l'établissement de M. A. Lefebvre et Cie, pour aller aux rues des Piats, de Rome, de Marseille, etc., etc., enfin pour tous les quartiers de la gendarmerie et d'au delà et du Virolois, non seulement pour les ouvriers de cette usine, mais aussi pour bien d'autres usines qui se trouvent dans les environs. Si le percement de ce petit morceau était fait, des centaines de travailleurs pourraient profiter tous les jours d'un petit moment de repos par suite que leur chemin serait raccourci de plus de la moitié à l'aller et au retour.

Que Messieurs nos conseillers municipaux, qui ont sollicité nos suffrages en nous promettant de surveiller nos intérêts et de faire tout le possible pour amoindrir nos peines, demandent et obtiennent cela, et ce sera d'un grand cœur que nous leur dirons merci.

Espérant, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien publier cette présente lettre dans votre plus prochain numéro, nous vous prions de recevoir, avec nos remerciements anticipés, nos salutations distinguées.

Un groupe de travailleurs.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *L'harmonie Tourquennoise* exécutera sur le kiosque de la place Thiers, le dimanche 2 juin 1895, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1° Allegro militaire, F. Leroux ; 2° *Nabuchodonosor*, ouverture. Verdi; 3° *Idylle*, redowa, Humblet; *Diamant*, polka, Reynaud ; 5° Ouverture du *Pré aux Clercs*, Hérold; 6° *Nuit de Bal*, grande valse, Chassaigne.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

NORD

Lettre de M. des Rotours aux électeurs de la 4e circonscription de Lille. — M. Raoul des Rotours adresse la lettre suivante aux électeurs de la 4e circonscription de Lille :

« Mers chers concitoyens,

» Je tiens à remercier et à féliciter publiquement M. Dérousseaux de son désistement en faveur du candidat conservateur libéral.

» *Le devoir commun est tracé* :

» Il faut oublier les divisions anciennes, afin d'assurer une fois de plus dans la 4e circonscription le triomphe des idées politiques, économiques et religieuses, dont mon père a été, pendant trente ans, le défenseur infatigable.

» Il faut faire la concentration sur le nom du seul candidat libéral restant dans la lutte.

» Il faut voter pour M. J. Dansette.

» Signé : RAOUL DES ROTOURS.

» Avelin, 30 mai 1895. »

Nouvelles ecclésiastiques. — M. l'abbé Hutin, doyen démissionnaire de Seclin, a été installé, jeudi matin, chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai.

Le naufrage du « Dom Pedro. » — Parmi les passagers embarqués le 20 sur le *Dom Pedro*, figure Mlle Schurr, âgée de 25 ans, orpheline, née à Douai, d'un père d'origine alsacienne.

Mlle Schurr se rendait à Buenos-Ayres où elle devait épouser son cousin, M. Schurr, ingénieur.

Mercredi soir, la famille, dont on devine l'angoisse, n'avait encore reçu aucune nouvelle.

L'introduction d'animaux de l'espèce porcine en fraude. — M. Henry Cochin, député du Nord, en réponse à une question qu'il lui avait adressée, vient d'être informé par le ministre de l'agriculture qu'un décret sera prochainement signé, soumettant les animaux de l'espèce porcine à l'obligation du « compte-ouvert ».

— Joséphine, d'où vient ce fumet délicieux que vous donnez à vos sauces depuis quelques jours ?

— Madame, c'est que j'emploie maintenant l'excellent beurre pur d'Oostcamp. Auparavant, avec d'autres beurres, il y avait toujours un mauvais mélange de margarine. 93886—40261

Une maladie qui n'est pas moins fréquente que l'anémie, du moins à un certain âge, est la *pl thore sanguine*, qui se manifeste par les *lourdeurs de tête*, et amène à la *congestion*, puis aux hémorragies et à l'apoplexie. Contre ces maladies le moyen le plus efficace est de faire usage de la **Tisane Dussolin**, qui jouit en même temps de propriétés toniques, diurétiques et laxatives. C'est en même temps le meilleur remède contre les vices du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derhecq, 24, rue de Charonne, Paris. 91692—39829

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du jeudi 30 mai.* — Raymond Delahaef, Hôtel-Dieu. — Gabrielle Lefrançois, rue d'Inkermann 83. — Hector Dostal, rue de Bouvines, cour Fontier 5. — Arthémise Seine, rue de la Redoute 117. — Célestin Vandevelde, rue de Lannoy, cour Boyaval 27. — Lucien Pecqueur, rue de Flandre, cour Dehaes 1. — *Déclarations de décès.* — Louise Lefebvre, 49 ans, rue du Fresnoy 14. — Fernand Lecomble, 15 jours, rue Montgolfier, cour Montgolfier 16. — Flore Dupont, 55 ans, rue Watt, cour Thiers 7. — Georges Leroy, 1 mois, rue Jouffroy.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du jeudi 30 mai. — Désiré Leplat, rue du Bas-Pré. — Florian Desreumaux, rue du Pré de la Baille. — Alfred Desmettre, rue du Niot. — Marie Trentiseaux, rue Delobel. — *Mariage.* — Augustin Bachelet, 26 ans, rattacheur et Angélique Vankleef, 20 ans, soigneuse. — *Déclaration de décès.* — Madeleine Wauters, 20 jours, rue de la Latte 38. — Jules Delporte, 55 ans 2 mois, rue de la Blanche-Porte, cour Dewitte 3. — Mathilde Dumortier, 3 mois, rue du Bus 31. — Hélène Dumoulin, 37 ans 3 mois, marchande, rue du Triangle 19.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESMALINES-GALLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DESMALINES dit FRISE, employé au Cercle du Dauphin depuis 1840, veuf de Dame Florentine GALLE, décédé à Roubaix, le 29 mai, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 1er juin, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Loups, 9.

BELGIQUE

Menin. — *Les listes électorales.* — Les nouvelles listes d'électeurs pour le scrutin communal seront mises à la disposition des intéressés, à l'Hôtel de Ville, du 1er au 15 juin prochain.

Tournai. — *Le repos dominical.* — Les pharmacies qui resteront ouvertes le dimanche 2 juin de 1 à 10 heures du soir seront celles de MM. Bureau, rue Royale, 44 ; Lante, rue du Pont, 8 et Moreau, rue St-Martin, 43.

— *Tombé d'un échafaudage.* — Jeudi matin, vers six heures et demie, un accident s'est produit rue de l'Hôpital Notre-Dame.

Un ouvrier maçon, nommé Jules Destrebecq et âgé de 33 ans, travaillant à un bâtiment en construction, est tombé de l'échafaudage sur lequel il se trouvait, d'une hauteur de 8 mètres environ.

Le pauvre homme est tombé d'abord sur le dos, puis a rebondi en avant et est allé donner de la poitrine contre une grosse pièce de bois.

Destrebecq fut relevé par des compagnons de travail et transporté dans une maison voisine, où M. le docteur Chantry vint lui prodiguer ses soins.

Le blessé, qui souffrait de lésions internes, a été en suite conduit en voiture à son domicile à Orcq. Jusqu'ici son état n'inspire pas d'inquiétudes.

— *Le crime de Tournai.* — La gendarmerie continue à rechercher dans toutes les directions le vagabond ou l'aliéné, accusé d'avoir assassiné le jeune Vandenbende.

La police tournaisienne poursuit de son côté ses investigations et s'efforce de cueillir de nouveaux renseignements au sujet de cette mystérieuse affaire.

On parle de nouvelles pistes qui seraient suivies par la justice dans le plus grand secret ; mais la piste la plus sérieuse est celle du vagabond dont nous avons déjà parlé.

Il a été impossible jusqu'ici d'attribuer un mobile quelconque au crime de la porte de Lille, qui doit être l'œuvre d'un fou.

LA MODE

Les jupes

Nous ne sommes pas sincères lorsque nous nous plaignons que les modes passent trop vite, car voici des mois et des mois que la jupe cloche dure, et nous nous désolons de la voir vivre si longtemps. Aussi bien aimons-nous à user les cordons de notre bourse, lorsque nous les délions pour notre agrément personnel, et sommes-nous désolées lorsque la ténacité de la mode nous impose une constance qui change nos habitudes et nous force à l'économie.

Pendant que les manteaux, les chapeaux et les corsages ont changé plusieurs fois de forme et de couleur, la jupe, depuis deux ans, a gardé à peu de chose près la même coupe. Elle a commencé par être en biais et à traîne ; puis, ayant supprimé la traîne, on l'a biaisée davantage, l'arrondissant de plus en plus, ajoutant chaque saison un ou plusieurs mètres de largeur. Aujourd'hui où les baleines de plumes et le crin ont concouru de tous leurs efforts au maintien des godets, il faudrait un secours plus puissant si l'on voulait élargir encore nos jupes. Et si on ne parle pas de les élargir davantage, c'est peut-être parce que nous ne voulons pas accepter l'idée de la crinoline, seul moyen de supporter plus d'ampleur.

Lorsqu'on questionne un médecin sur l'état d'un malade, il est rarement catégorique. Il évite de se compromettre dans la crainte d'annoncer autre chose que ce qui arrivera. Nous devrions être prudentes comme le médecin, car des modes condamnées sont souvent celles qui survivent le plus longtemps, et, parfois, celles qui n'ont qu'un souffle reprennent, on ne sait pourquoi, ou ne sait comment, un nouvel essor, une autre vie.

L'année dernière, à cette époque, on était convaincu du retour de la jupe relevée. Les couturiers l'avaient annoncée; plus, même, ils avaient préparé des modèles dont les dessins, essais et exécution leur avaient coûté de la peine et de l'argent. Il y avait des jupes de laine relevées sur des secondes jupes de brocart ou de velours; quelques-unes relevées à la paysanne, *des deux côtés, par un simple drapé*; d'autres retenues à gauche par un flot de rubans; enfin, d'autres fixées à droite et à gauche, devant, derrière, comme les quatre points cardinaux, par les choux de velours ou de satin.

Ce n'était pas moins gracieux que la jupe toute en godet, c'était nouveau, et on demandait du nouveau. Pourquoi cette mode pleine de variétés, et prêtant à tant de combinaisons, n'a-t-elle pas pris ? Est-ce que le souvenir des relevés ne datant que de dix ans, était trop frais dans la mémoire. L'adoption de cette mode ne semblait-elle pas quelque chose d'assez inédit, par conséquent d'assez séduisant ? Ou bien a-t-on voulu la rendre plus enviable en continuant longtemps le système de la ligne droite et de la ligne courbe ? Les couturiers ont dû baisser pavillon, rentrer leurs modèles et continuer, en les exagérant, les modèles des saisons précédentes.

On en est là. Tout l'été, on verra la jupe à godets dont la réussite ne dépend que d'un bon patron et d'une habitude professionnelle de précision et de régularité. Aucune idée dans cette jupe : c'est la méthode, c'est l'uniforme, ennemis des garnitures, des fantaisies, du développement de l'imagination; c'est la jupe de pensionnaire en instance de couperie.

Les jupes étant unies, elles demandent des tissus façonnés, c'est pourquoi les crépons et les soies pékinées et fleuries ont tant de succès. Les jupes à grands carreaux emmêlés de faille ou de taffetas sont une des plus grandes nouveautés de la saison et demeureront une des plus élégantes. D'abord, parce que ces tissus sont d'un prix élevé, puis parce que le raccord des carreaux est d'une grande difficulté. A la rencontre des coutures, les carreaux doivent se raccorder ou former des losanges d'une précision parfaite. Il faut pour cela l'étude de la coupe, une grande habitude du travail et souvent perte d'étoffe ; les taffetas, failles ou écossais Louis XVI, à grands carreaux, ne tomberont pas dans le vulgaire.

Nos lectrices connaissent le succès de la robe de drap noir; celui de la jupe de satin noir est au moins égal. Elle permet le port de corsages clairs, vifs, tranchant avec la jupe, et fait ressortir toutes les couleurs qui composent l'ornement du corsage lorsque celui-ci est de même tissu que la jupe.

Ainsi, avec une jupe de satin noir, les manches, le col et la ceinture seront cerise ou rubis éclatant, ou bien de taffetas Pompadour ou pékiné Louis XVI. Cette combinaison nouvelle permet d'utiliser les costumes de soie dont les manches sont devenues trop étriquées pour la mode actuelle. Avec trois ou quatre mètres d'une étoffe différente, on peut rafraîchir un costume et lui donner une tournure toute nouvelle. Aucune autre couleur n'étant plus facile à porter que le noir, nous conseillons à nos lectrices d'avoir au moins une robe noire, même si elles sont des jeunes filles; la mode favorisant cette couleur, c'est de toutes façons notre intérêt d'en profiter. Pour égayer cette couleur sombre toutes les couleurs de l'arc-en-ciel sont à notre choix. Un col et une ceinture drapée de couleur vive ou un écossais bien choisi sur un costume noir, est-il rien de plus distingué, de plus seyant et de plus pratique ?

La plupart des derniers costumes tailleur sont de drap noir. Le gros bleu, le loutre et le beige viennent ensuite. Entre le drap et le satin noir existe le mohair noir, que les couturiers utilisent beaucoup en ce moment et qui se portent unis, agrémentés seulement de piqûres tailleur.

On ne voit pour ainsi dire plus de foulard ni de surah.

Les cachemires de l'Inde épais et plucheux, en laine ou de soie fine et légère, sont un des rares compagnons des crépons pour les robes de cet été, mais seront plutôt encore employés pour les corsages que pour les jupes.

Les écossais en toile de Vichy remplaceront dans les grandes chaleurs les failles et les taffetas. On fait dans ce tissu des jupes qui de loin jouent la soie et sont d'un joli coloris.

Pour les personnes dont le budget ne permet pas l'usage fréquent de la soie, ces toiles seront d'un bon emploi : elles sont fraîches, bon marché, se blanchissent à merveille et sont d'une parfaite solidité.

On a essayé aussi de faire des écossais dans les crépons de coton ; mais fixer des lignes droites, c'est-à-dire des carrés et des losanges dans un tissu aussi mou, aussi chiffonné que le crépon était chose bien difficile à réussir, et les essais que l'on en a faits se paieront le prix de la peine que l'on s'est donnée. Ceci empêchera les crépons écossais, pour le moment du moins, de se vulgariser.

MARGUERITE LEBLANC.

REVUE VÉLOCIPÉDIQUE

Une visite au Vélodrome roubaisien. — Quel beau *coup d'œil que ce vélodrome installé sur une hauteur* à la limite du jardin Barbieux ! Pour y arriver on ne peut rêver une promenade plus agréable. Nous pénétrons dans le chantier, où environ quatre-vingts ouvriers sont occupés et travaillent activement, les uns à la confection de la piste, les autres à l'enlèvement des terres; plus loin les menuisiers posent des barricades, d'un autre côté des maçons mettent une dernière main à la buvette. En ce qui concerne la piste, elle sera terminée samedi et l'on pourra rouler lundi. L'entrée les jours de courses se fera au centre du virage faisant face au jardin. A gauche seront les places à un franc, à droite les places à deux *francs et les tribunes ainsi que les cabines des coureurs.*

La piste mesure 333 mètres 333 de tour et 6 mètres 35 de largeur. Il aurait fallu au moins 7 mètres 50 centimètres de largeur. Les virages ont 21 mètres de rayon et sont relevés de 37 centimètres par mètre. C'est en un mot une piste modèle qui fait honneur à ceux qui l'ont conçue.

L'entrée des virages est très courte tandis que la sortie très évasée, permet de donner la plus grande vitesse sans danger de déraper.

On a employé 500 tombereaux de scories et 11,000 kilog. de ciment et de chaux.

Un des virages, celui faisant face au jardin, se trouve être suspendu, et est d'ailleurs le seul que nous connaissions. Aussi *nous trouvons nécessaire de donner quelques explications sur* sa construction. Deux murs distants de 6 mètres 35 sur lesquels reposent des poutres en fer d'une épaisseur de 22 centimètres, et placées à 3 mètres 30 environ d'intervalle, reliées par un sommier également en fer.

Entre ces poutres à distances égales il y a deux autres barres de fer de 11 centimètres. Cette voûte suspendue est double, le virage en entier et comprend 14 intervalles, le poids de la matière, scories, porphyre, gravier de Seine et ciment est de 4000 kilogrammes; par intervalles, soit 2 1/2, 96.000 kilogrammes. Donc la voûte a un poids par trop considérable pour des poutres *aussi faibles.*

Si encore on avait adopté toutes celles de 22 centimètres, il n'y aurait eu aucun inconvénient car nous craignons bien que ces matériaux fléchissent *ainsi que les murs, qui ont été faits* trop rapidement. De l'avis des personnes compétentes il aurait fallu voir le moins 4 mois de durée avant de faire reposer un tel poids, or, ce n'est que vers le 7 avril que ces murs ont été commencés.

A part cette défectuosité d'ailleurs remédiable, nous ne pouvons que féliciter les deux principaux organisateurs MM. Pérez et Vienne, qui se sont dépensés pour arriver à un vélodrome *modèle. Nous formons des vœux pour que cette entreprise* aussi hardie, soit couronnée de succès. TÉLÉS

Notes du jour. — *Un défi.* — Barden qui se trouve actuellement à Birmingham, *lance un défi à n'importe quel coureur* du monde entier, sur la distance de 5 à 10 milles avec entraîneurs. Enjeu 25 livres sterling.

Un record. — Buffei, quoique n'étant pas, d'après lui, préparé à tenté d'abaisser le temps des 100 kilomètres autour de Longchamp, détenu par Desgranges en 3 heures 5 minutes. Ce record a été battu par à heures 10 secondes 2/5

Record des 12 heures à tandem. — Holbein et Stocks, deux coureurs anglais, ont battu le record des 12 heures sur route pour tandem, couvrant en ce temps 355 kilomètres 589 mètres. Ce record, qui appartenait aux tandémistes Busvine-Smythe, a été battu de 26 kilomètres 548 mètres. T

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Grand concours de Chartres donné par l'Union fédérale roubaisienne le dimanche 2 juin au siège de la société la Cordiale chez M. F. Masson, rue Latine. Distance Chartres-Roubaix, à vol d'oiseau, 277-800 mètres. 200 fr de prix d'honneur en 20 prix de 10 fr. aux 20 premières bagues constatées. Mise exceptionnelle 1 fr. 50 par pigeon dont net 1 fr. pour prix sans aucune espèce de retenue. Je ux de poules habituels : à 0 fr. 10 unique; à 0,25 par 80; à 0,50 par 20; à 1 fr. par 10; à 2 fr. par 8; à 3 fr. par 7; à 5 fr. par 6; à 10 et 20 fr. par 5

Poules de section dans les mêmes proportions à 1 fr. 2, 3, 5, 10 et 20 fr. Inscription et mise en loges, le vendredi 31 mai de 3 à 7 heures du soir; des paniers seront réservés pour les femelles. Les entraînements et le beau temps de la semaine, les avantages réels du concours en même temps que le minimum de frais demandé, font supposer un très grand nombre de pigeons; la commission engage donc MM les amateurs à profiter de cette occasion unique pour apprécier la valeur du fond de leur pigeonnier, afin de participer avec succès au grand concours roubaisien sur Bordeaux, de juillet prochain.

COMBATS DE COQS

TOURCOING. — Dimanche 2 juin grand concours de coqs pour des jambons à la Brasserie du Clinquet, 213, rue du Clinquet, 10 sociétés y prendront part. Les sociétés dont les noms suivent ont déjà donné leur adhésion, ce sont : la société des Amis réunis de l'abattoir, Lutin de Roubaix, Brasserie du Clinquet, Boulangers de la rue de Paris, Boulangers de Tourcoing, le Vert-Gazon du Brun-Pain, Desmets de la Brasserie St-Eloy, Théodore Verhaeghe de Tourcoing. Pour les deux mises qui restent à prendre, s'adresser à M. Paul Vandergraent Brasserie du Clinquet, 213, à Tourcoing. Le règlement sera celui du grand concours de Roubaix

— Le lundi de la Pentecôte 3 juin à l'estaminet « Au marchand de vaches » tenu par M. Henri Vanderaghe rue Pont de Neuville, partie d'un-2 de 3 mort pour 50 fr. paire de plaisir à 10 fr. Après la partie souper de 20 convives. Mise au parc à 6 h précises.

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 1991 du 1er juin 1895. — Gravures. — Madagascar : Les *tirailleurs malgaches*. Un tirailleur sakalave. Majunga : Le roi Selim se rendant chez le général Metzinger. Messe de Pâques dite sous les baraquements de l'intendance. Tirailleurs malgaches s'apprêtant à quitter le Rouvres pour se rendre à Marovay. Les tirailleurs malgaches en route pour Marovay. Exécution de M. Léopold Grevé fusillé par les Hovas sur la place de *Mahabo*. — *Paris* : Une nouvelle Exposition des chiens. — Beaux-Arts : La place Clichy, tableau de M. Mirallès. Danse de nymphes, par Corot.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. Théâtres, par H. Lemaire. A la Villa Médicis, par H. Maréchal. Semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. Le Sport, par Archduc. Beaux-Arts, par O. Merson. Un nouveau marché aux chiens, par Davrauche. Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Bibliographie, etc. En supplément : Feuille de chêne, nouvelle, de Mlle Danielle d'Arthez. Illustrations de M. Slom. Le numéro : 30 centimes. 40265d

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1174e livraison (1er juin 1895). — TEXTE : Ysabel, par Mme la comtesse de Boudelot. — La Lithographie, par Frédéric Dillaye. — La Sorbonne, par Alexis Lemaistre. — Seule, par le commandant Sir Py. — La Huppe, par Mme Gustave Demouliu. — Chaque numéro, 40 centimes.

ILLUSTRATIONS DE : A. Paris, Myrbach, E. Zier, etc.

ABONNEMENTS : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le costume féminin depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. — (Paris, G. de Malherbe, éditeur 54, rue N.-D. des Champs). — Sous ce titre, Montaillé a réuni en une plaquette aussi artistique qu'intéressante les documents les plus curieux et les plus authentiques que nous possédions sur le costume de la femme depuis la Gauloise et la Gallo-Romaine jusqu'au règne de Louis XVI.

Cinquante-sept planches, dues à l'admirable plume de Saint Elme Gautier, forment la galerie la plus originale et la plus attrayante qu'on puisse rêver.

La plupart de ces planches sont la production de gravures et de tableaux célèbres, on ont été choisies dans les recueils de Gaignières, de Pouquet, etc. D'autres enfin sont d'*habiles et consciencieuses reconstitutions d'après* les plus précieux documents de nos collections et de nos musées.

A bien dire, ces dessins sont des sanguines adorables d'élégance, de délicatesse et de légèreté. Les dispositions des étoffes, des ornements, des parures y sont traitées avec un fini, une sûreté de main tout à fait remarquables.

La couverture est à elle seule un petit chef-d'œuvre. Le fond du tableau, les détails d'intérieur, les vieux meubles délicatement scul